

Engagements

Dernière mise à jour : 13-10-2014

Les différentes phases d'un contrat au forfait :

1- Proposition [Gratuit] : Quelques réunions avec vous pour déterminer vos objectifs, vos besoins fonctionnels, les personnels impliqués, les volumes d'information en jeux, la complexité du sujet. Remise d'une proposition financière écrite précisant les différents lots à prendre en compte et les délais de réalisation, et rappelant les fonctionnalités attendues de l'applicatif. Le coût complet du projet est connu à ce stade. 2- Spécification : Etude détaillée des fonctionnalités du projet, des procédures humaines à mettre en place, des échanges d'information, des matériels informatiques nécessaires.

Remise d'un rapport de spécification avec, suivant les cas, le dessin des écrans à construire, l'analyse technique (Merise), les procédures (synoptique, fiches, etc). Les personnes à solliciter sont précisées à cette étape (responsable de la recette, équipes de tests, etc). 3- Développement technique : Complet ou par lot.

Livraison et recette de tout l'applicatif ou des différentes lots. Les personnels désignés pour cela sont sollicités pour tests. 4- Ajustements techniques ou fonctionnels : En fonction des avis et remarques des premiers utilisateurs. Les ajustements portent le plus souvent sur les sorties du système : tableaux de bord, simulation, etc.

Livraison et recette des modifications. Les personnels désignés pour cela sont de nouveau sollicités pour tests.

5- Formation des équipes désignées et accompagnement lors de la montée en puissance de la mise en service de l'applicatif.

Livraison du manuel complet de l'application. Procédures de travail et fonctionnement de tous les écrans.

Les engagements suivants seront notifiés par contrat :

- Qualité : les délais d'exécution des prestations seront impérativement respectés et précisés avant démarrage des prestations au sein d'un calendrier contractuel.
- Secret professionnel : les documents et les données informatiques remis sont couverts par le secret professionnel. E. Barjot s'engage à ne faire connaître en aucun cas à l'extérieur la nature et le contenu des documents et informations qui lui sont confiés.
- Propriétés des éléments informatiques construits au titre de ces prestations : Les programmes et éléments informatiques construits au titre de ces prestations restent la propriété du client.
- Maintenance des applications : La correction de tout dysfonctionnement éventuel des éléments informatiques, développés par rapport au cahier des charges initial, est assuré gratuitement.

Toutes les sources des éléments informatiques développés spécifiquement pour l'entreprise cliente (sources sur papier ou support magnétique) seront remises au terme des travaux, ainsi que les mises à jour éventuelles après modification faite au titre de la maintenance corrective.

SIRET 404 833 048 00022 APE 6202Ap

No TVA FR83 404 833 048

Membre d'un Centre de Gestion Agréé.